



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-041-2022-05

PUBLIÉ LE 20 MAI 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-20-00001 - Arrêté 2022-76 modifiant l'arrêté n°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-20-00001

Arrêté 2022-76 modifiant l'arrêté n°163-2021
portant la composition de la commission
régionale d'information et de sélection d'appel à
projet social ou médico-social pour les projets
autorisés en application du b de l'article L. 313-3
du code de l'action sociale et des familles

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2022-76

Modifiant l'arrêté N°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté N°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la proposition de la commission spécialisée « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie en date du 16 novembre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le 1° de l'article 1 de l'arrêté N°163-2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« 1° Au titre des représentants de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France:

- La Directrice générale de l'agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant, présidente,
- Madame Charlotte FAISSE, Responsable du département organisation de l'offre pour les personnes en situation de handicap, à la Direction de l'autonomie, titulaire, et Madame Isabelle CHABIN-GIBERT, Cheffe de département à la Direction de la santé publique, suppléante ;
- Madame Delphine VILAIN, Cheffe de département à la Direction de la santé publique, titulaire, et Madame Céline BOREUX, Responsable du département organisation de l'offre pour les personnes âgées, à la Direction de l'autonomie, suppléante ;
- Madame Stéphanie TALBOT directrice adjointe de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis, titulaire et Monsieur Matthieu BOUSSARIE directeur adjoint de la délégation départementale du Val-de-Marne, suppléant.

ARTICLE 2 :

L'article 3 du même arrêté est remplacé, pour l'examen de l'appel à projet relatif à la création de 25 places d'Appartement de Coordination Thérapeutique dans le département du Val-d'Oise, par les dispositions suivantes :

« Sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents avec voix consultative :

1° Au titre des personnalités qualifiées :

- Madame Cécile TAGLIANA, Commissaire à la lutte contre la pauvreté ;
- Monsieur Patrick LE GALL, Directeur adjoint à la Direction Régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement.

2° Au titre de la représentation des usagers spécialement concernés :

- Madame Marie-Lucine EPOH MOUSSOUA
- Monsieur Olivier BABOULAT

3° Au titre des personnels techniques de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France :

- Madame Sara RETERI, département « Personnes en difficultés spécifiques, addictions », à la Direction de la santé publique ;
- Madame Diane PIRES, département « Promotion de la santé et réduction des inégalités » à la Délégation départementale du Val-d'Oise ;
- Monsieur Pierre MARECHAL, Directeur Adjoint de la Délégation départementale du Val-d'Oise ;
- Monsieur Jean-Méline EON, département « Allocation FIR et conventions » à la Direction de la santé publique.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

ARTICLE 5 :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 20/05/2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNE

Amélie VERDIER